



Département  
de la Vendée

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 085-218501096-20240701-2024JUILDEL44-DE



Date de la convocation : 25 juin 2024  
Séance du Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le premier juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND (sauf à la délibération 29) - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD (sauf à la délibération 19) - Véronique BESSE - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU (sauf aux délibérations 43 et 44) - Lilian BOSSARD (sauf à la délibération 49) - Marietta BOONEFAES - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY - Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Angélique BOISSELEAU donne pouvoir à Magali LOISEAU  
Jean-Marie RAUTUREAU donne pouvoir à Patrice BOUANCHEAU  
Julie MARIEL-GODARD  
Etienne BLANCHARD

Nombre de conseillers en exercice : 33  
32 aux délibérations 19, 29, 43, 44 et 49  
Nombre de conseillers présents : 29  
28 aux délibérations 19, 29, 43, 44 et 49  
Nombre de conseillers votants : 31  
30 aux délibérations 19, 29, 43, 44 et 49

Secrétaire de séance : Marie-Annick MENANTEAU

### **44- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS « AIDE À LA FORMATION ET AUX STAGES »**

Au cours de sa séance du 13 juin 2024, la commission famille et cadre de vie a examiné la répartition de la subvention « aide à la formation et aux stages » et propose les montants suivants, établis selon critères suivants :

- Cette aide prend en compte le coût réel des stages à caractère sportif ainsi que les frais de déplacement et d'hébergement (Arbitrage, formation...)
- Elle n'est versée que si les justificatifs correspondants sont fournis (factures + document officiel de l'organisme formateur attestant la participation du ou des stagiaires et mentionnant la date, le lieu et le prix du stage ou de la formation)
- Ne sont pris en compte que les formations et stages organisés par les fédérations, ligues ou comités.
- Un plafond de 1 000 € maximum par association est arrêté.

ASSOCIATIONS SPORTIVES	COÛT TOTAL
ETOILE D'OR	1 000 €
JUCO CLUB HERBRETAIS	800 €
LES HERBIERS VENDEE BASKET	178 €
LES HERBIERS VENDEE HANDBALL	321 €
LES HERBIERS VENDEE TRIATHLON	595 €
LES HERBIERS VENDEE GYMNASTIQUE	137 €
NEV ESCRIME	508 €
RUGBY CLUB HERBRETAIS	1 000 €
REVEIL SPORTIF ARDELAY	604 €
TENNIS CLUB HERBRETAIS	200 €
TENNIS DE TABLE HERBRETAIS	288 €
EPESES HERBIERS VOLLEY BALL	96 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 727 €</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le budget principal 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Famille et cadre de vie du 13 juin 2024,

Vu le rapport de Lilian BOSSARD,

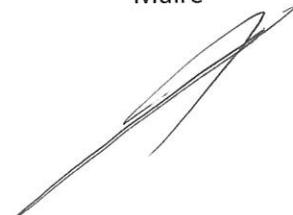
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve le versement des subventions sus-désignées,
- autorise Monsieur le Maire, ou la conseillère déléguée, à procéder aux mandatements correspondants, les crédits nécessaires étant prélevés au compte 326-65748-SUBDEX du budget primitif 2024, au titre de l'enveloppe des subventions réservée aux sports,
- autorise Monsieur le Maire, ou la conseillère déléguée, à signer les conventions d'objectifs et de moyens ainsi que tout avenant éventuel avec les associations dès lors que le montant total des subventions dépasse la somme de 23 000 €.

Marie-Annick MENANTEAU  
Secrétaire de séance




Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD  
Maire



Transmis en Préfecture le : 05 JUIL. 2024  
Publié électroniquement le : 05 JUIL. 2024  
Notifié le :